



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dossier d'inscription

L'intéressé(e)

NOM : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance : Age :

Adresse domicile :

Adresse mail : n° de portable :

N° de sécurité sociale :

Parent et/ou Responsable légal

Nom et prénom du père :

Adresse :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Téléphone :

Domicile : Portable :

Travail :

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation : Nom du tuteur :

Dates mission :

Mission réalisée : oui non

Date et signature :



AUTORISATION PARENTALE

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal

Madame, Monsieur,

Nom :

Prénom :

Domicilié(e):.....

.....

❖ Certifie que ma fille – mon fils (1) est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus. Le dispositif est réservé aux jeunes résidant à Marsac sur Don.

❖ Autorise ma fille –mon fils (1) à participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un virement sur un compte ouvert à son nom (joindre un RIB).

❖ Autorise les prises de vue de ma fille – mon fils (1)

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la Communauté de Communes et non à des fins commerciales.

❖ Autorise ma fille - mon fils à effectuer les trajets domicile/missions, seule (1)

En cas de difficultés de santé particulières, merci de préciser :

.....

.....

.....

Nous déclarons avoir pris connaissance des points suivants :

1 - Le jeune participant n'a pas le statut de salarié

L'indemnisation versée pour la participation au dispositif « Argent de poche » n'est pas un salaire donc non soumis aux charges sociales

2 - Le jeune participant doit justifier d'une couverture sociale en tant que titulaire ou ayant droit en fournissant une attestation. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

3 - La collectivité s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

4 - Pour effectuer certaines missions, des déplacements peuvent être nécessaires, dans ce cas le tuteur utilisera un véhicule de service de la collectivité.

En cas d'absence de ce document dûment signé, l'inscription au dispositif ne sera pas prise en compte.

Fait à :, le

Signature des parents ou tuteurs légaux précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1) rayer les mentions inutiles ou cocher les cases pour autorisation